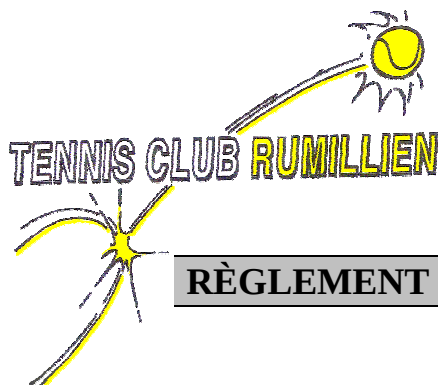




RÈGLEMENT VIDE GRENIER DU TENNIS CLUB DE RUMILLY

LE DIMANCHE 14 JUIN 2020

La manifestation se déroulera sur le site du Tennis Club Rumillien – 74150 RUMILLY.

Les exposants sont attendus à partir de 6h00 et jusqu'à 8h30 au plus tard. Tout emplacement non occupé à 8h30 sera considéré comme disponible. Aucun véhicule ne devra circuler dans la zone exposants de 9 heures à 18 heures (sauf autorisation des responsables de l'organisation).

LA VENTE DES DENREES ALIMENTAIRES EST INTERDITE

Il est rappelé aux exposants qu'ils s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé et ne faire fonctionner aucun moteur thermique.

Le prix de l'emplacement est fixé à **3,00 € le mètre linéaire** (par unité entière) avec un minimum **de 3 ml pour une profondeur de 2m.**

Afin de faciliter l'installation de chacun, un seul véhicule sera autorisé à pénétrer dans la zone exposants pour les emplacements de 3ml.

Aucun emplacement de plus de 10ml ne sera attribué (sauf exposant possédant une carte professionnelle)

Les demandes d'inscription devront parvenir complétées uniquement par courrier, avec votre règlement à l'ordre du Tennis Club Rumillien accompagnées de la copie recto /verso de votre carte d'identité ou professionnelle, à l'adresse suivante :

**Tennis Club de Rumilly
Impasse des Tennis
74150 RUMILLY**

Pour tout renseignement : 04 50 01 04 71

Le nombre de places étant limité : **les inscriptions seront closes dès que tous les emplacements seront réservés. Aucun accusé de réception ne sera fourni. Seules les demandes incomplètes ou ne pouvant être satisfaites seront retournées.**

Tout exposant se présentant sera considéré comme ayant accepté le règlement et s'installera obligatoirement sur l'emplacement qui lui sera attribué. **Il le laissera propre à son départ : ni cartons, ni invendus, ni déchets ne devront rester sur place.**

DES LE DECHARGEMENT DE VOS MARCHANDISES, ET AVANT MEME L'INSTALLATION DES STANDS LES VEHICULES DEVRONT QUITTER LA ZONE EXPOSANTS ET STATIONNER SUR LES PARKINGS PREVUS ET FLECHES à cet effet, ceci afin de faciliter l'installation de chacun. TOUT STATIONNEMENT GENANT OU DANGEREUX PEUT-ETRE VERBALISE.